

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/12/2025 - 10768 - 2014 B 00232 - 800 791 402 - LA PLATERE

LA PLATERE
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 10 rue Le Corbusier
17440 AYTRE
800 791 402 R.C.S. LA ROCHELLE

AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Extrait du rapport de gestion

X - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024, s'élevant à 479.704,93 € de la manière suivante :

- A la distribution d'un dividende aux associés	270.000,00 €
- Au poste « Autres réserves »	209.704,93 €

Le dividende brut ainsi alloué s'établirait à 4,326 € par titre.

Ce dividende serait mis en paiement au siège social le 1^{er} juillet 2025.

Compte tenu du prélèvement obligatoire à la source des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) suite à la loi de Finances 2018, conformément aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la Sécurité Sociale, le dividende global net perçu par les associés personnes physiques s'élèverait à :

$$270.000 \text{ €} - (270.000 \text{ €} \times 17,2 \text{ \%}) = 223.560 \text{ €}$$

soit la somme nette de 3,5822 € par titre

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Pour les associés personnes physiques, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013 sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %.

La loi de Finances pour 2018 modifie le taux du prélèvement à la source obligatoire forfaitaire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu.

Elle instaure par ailleurs une taxation forfaitaire d'égale montant, étant précisé que le contribuable peut opter pour le barème de l'impôt sur le revenu lors de l'établissement de la déclaration de revenus.

Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence N-2 est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander une dispense de ce prélèvement.

Cette dispense de prélèvement est formulée par l'associé personne physique par une attestation sur l'honneur à produire auprès de la société plus tard le 30 novembre N-1 et indiquant que le revenu fiscal de référence établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur aux seuils susvisés.

RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025

TROISIEME RESOLUTION **AFFECTATION DES RESULTATS**

L'assemblée générale **DECIDE**, sur proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024, s'élevant à 479.704,93 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - A la distribution d'un dividende aux associés | 270.000,00 € |
| - Au poste « Autres réserves » | 209.704,93 € |

Le dividende brut ainsi alloué s'établira à 4,326 € par titre.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} juillet 2025.

Compte tenu du prélèvement obligatoire à la source des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) suite à la loi de Finances 2018, conformément aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la Sécurité Sociale, le dividende global net perçu par les associés personnes physiques s'élèvera à :

$$270.000 \text{ €} - (270.000 \text{ €} \times 17,2 \%) = 223.560 \text{ €}$$

soit la somme nette de 3,5822 € par titre

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Pour les associés personnes physiques, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013 sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %.

La loi de Finances pour 2018 modifie le taux du prélèvement à la source obligatoire forfaitaire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu.

Elle instaure par ailleurs une taxation forfaitaire d'égal montant, étant précisé que le contribuable peut opter pour le barème de l'impôt sur le revenu lors de l'établissement de la déclaration de revenus.

Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence N-2 est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander une dispense de ce prélèvement.

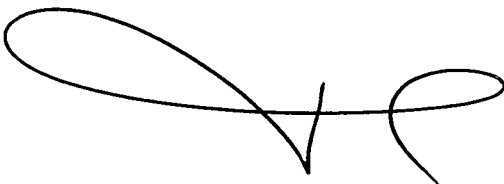
Cette dispense de prélèvement est formulée par l'associé personne physique par une attestation sur l'honneur à produire auprès de la société plus tard le 30 novembre N-1 et indiquant que le revenu fiscal de référence établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur aux seuils susvisés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

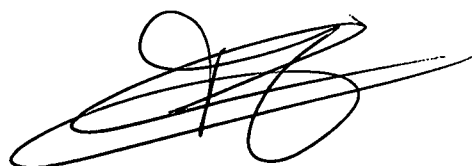
(Extrait certifié conforme)

La gérance

Vincent POIRIER



Aurélie POIRIER



LA PLATERE
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 10 rue Le Corbusier
17440 AYTRE
800 791 402 R.C.S. LA ROCHELLE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

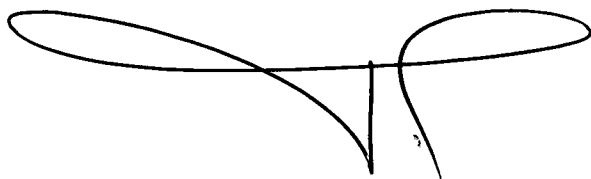
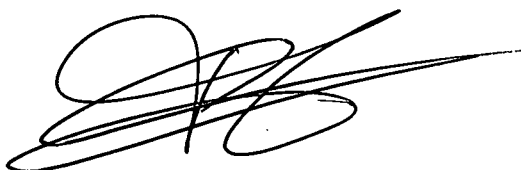
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Certifiés conformes

La Gérance

Vincent POIRIER

Aurélie POIRIER

A stylized signature consisting of a large horizontal loop on the left, a vertical line in the center, and a smaller loop on the right.A complex, overlapping signature with multiple loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : LA PLATERE		1 2				
Adresse de l'entreprise 10 RUE LE CORBUSIER 17440 AYTRE		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 8 0 0 7 9 1 4 0 2 0 0 0 2 0		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le 3 1 1 1 2 0 2 4				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	16 192	AG	12 182	4 010	
	Fonds commercial (1) AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	43 133	AU	20 624	22 509	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU	7 330 573	CV		7 330 573	
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières * BH	132 474	BI		132 474	
TOTAL (II) BJ		7 522 371	BK	32 806	7 489 565	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
	En cours de production de biens BN		BO			
	En cours de production de services BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis BR		BS			
	Marchandises BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) * BX	169 813	BY		169 813
		Autres créances (3) BZ	1 244 720	CA		1 244 720
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	677 500	CE		677 500
Disponibilités CF		304 040	CG		304 040	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	40 331	CI		40 331	
	TOTAL (III) CJ	2 436 404	CK		2 436 404	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	9 958 775	IA	32 806	9 925 969	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		LA PLATERE	Néant	☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000...)	DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 633 205	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	479 705	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	4 212 910
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	34 102	
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 467 695	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	73 299	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31 011	
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 953	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régularisé	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 713 059	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 925 969	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 712 487		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LA PLATERE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FF
		FG	FI
		486 682	486 682
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FL
		486 682	486 682
	Production stockée *		FM
	Production immobilisée *		FN
	Subventions d'exploitation		FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP
Autres produits (1) (11)		FQ	
		1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	513 023
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS
	Variation de stock (marchandises)*		FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW
			328 303
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
			33 061
	Salaires et traitements *		FY
			227 241
	Charges sociales (10)		FZ
			159 431
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions	GA
			10 406
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GB
	GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
Autres charges (12)	GE		
	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	758 444
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)		GG	(245 421)
opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	CJ	
		836 364	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
		30 852	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)		GP	867 216
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	
		142 056	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
Total des charges financières (VI)		GU	142 056
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	725 161
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW	479 740

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA PLATERE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	15 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	15 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	15 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15 035	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(35)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 395 239	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	915 534	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	479 705	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
	(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont Crédit bail mobilier *			HP	
	(3)	Dont Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	26 341
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	159 431
	(10)	Dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	71 992
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives			A6	29 401
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin			A7	16 401
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	13 000
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		
				Produits exceptionnels		
Pénalités et amendes				35		
Produits cession éléments actifs				15 000		
Valeur nette comptable éléments actifs cédés				15 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:				Exercice N		
				Charges antérieures		
				Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 925 969,20 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 479 704,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3,

Règlement CRC n°2000-06 du 07 décembre 2000 sur les passifs,

Règlement CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et 2003-07 du 12 décembre 2003 sur les amortissements et provisions,

Règlement CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 sur les actifs,

Règlement CRC n°2005-09 du 03 novembre 2005.

Les conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Immobilisation corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition.

Un test de dépréciation des immobilisations est réalisé à la clôture de chaque exercice. Lorsque la valeur actuelle se révèle être inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est pratiquée pour la différence.

Composants :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés suivant le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif et à défaut selon le mode linéaire.

Dans le cadre de la méthode simplifiée prévue en faveur des PME (règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005), les immobilisations non décomposables sont amorties sur leur durée d'usage, tandis que les immobilisations décomposables sont amorties sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 522 371 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 900	1 292		16 192
Immobilisations corporelles	22 465	20 667		43 133
Immobilisations financières	5 647 764	1 830 283	15 000	7 463 047
TOTAL	5 685 129	1 852 242	15 000	7 522 371

Amortissements et provisions d'actif = 32 806 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 330	4 852		12 182
Immobilisations corporelles	15 071	5 553		20 624
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	22 401	10 406		32 806

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	16 192	12 182	4 010	de 3 à 4 ans
Inst.agenc.divers	16 000	12 604	3 396	10 ans
Materiel bureau et info.	27 133	8 019	19 113	de 3 à 5 ans
TOTAL	59 325	32 806	26 518	

Etat des créances = 1 587 338 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	132 474		132 474
Actif circulant & charges d'avance	1 454 864	1 454 864	
TOTAL	1 587 338	1 454 864	132 474

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 438 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	5 438
TOTAL	5 438

Charges constatées d'avance = 40 331 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 1 000 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62408	16,02	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62408	16,02	1 000 000

Etat des dettes = 5 713 059 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 501 797	1 072 779	3 940 968	488 050
Dettes financières diverses	73 299	73 299		
Fournisseurs	31 011	31 011		
Dettes fiscales & sociales	106 953	106 953		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 713 059	1 284 041	3 940 968	488 050

Charges à payer par postes du bilan = 126 062 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	34 102
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 966
Dettes fiscales & sociales	69 994
Autres dettes	
TOTAL	126 062

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 486 682 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	486 682	100,00 %
TOTAL	486 682	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 268
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	8 268

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 438 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus a recevoir(518700000)	5 438
TOTAL	5 438

Charges constatées d'avance = 40 331 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(486000000)	40 331
TOTAL	40 331

Charges à payer = 126 062 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus s/emprunt(168810000)	34 102
TOTAL	34 102

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fnp(408100000)	21 966
TOTAL	21 966

Dettes fiscales et sociales	Montant
Cotisations tns mme poirier a payer(428600000)	21 882
Cotisations tns mr poirier a payer(428610000)	38 274
Etat charges a payer(448600000)	9 838
TOTAL	69 994

Annexes aux comptes annuels (suite)**RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
b) Nombre d'actions émises	62 408	62 408	62 408	62 408	62 408
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	486 682	187 308	194 003	164 000	176 400
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	490 111	1 064 799	712 916	882 111	180 451
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	490 111	1 064 799	712 916	882 111	180 451
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	479 705	1 055 714	703 672	875 784	173 913
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	8	17	11	14	3
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	8	17	11	14	3
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale			42 358	72 432	69 424
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	386 672	153 093	111 025	78 991	57 236

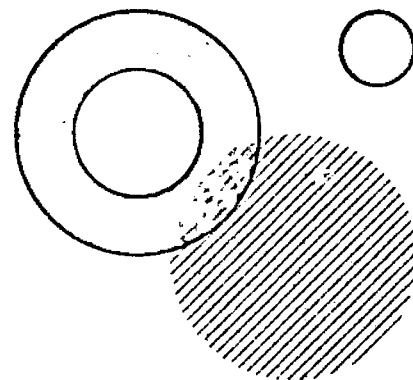
Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

[illegible]

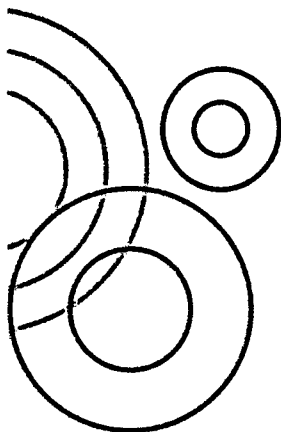
Observations complémentaires



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2024

LA PLATERE

10 Rue Le Corbusier 17440 AYTRE
SARL au capital de 1 000 000 euros
RCS LA ROCHELLE – 800 791 402



BLUE AUDIT – SARL au capital de 8 000 euros - RCS LA ROCHELLE – 837 791 425
Quai Georges Simenon, 2 Promenoir du Drakkar - 17000 La Rochelle
Membre de la Compagnie de la Région Ouest-Atlantique
Téléphone : 05 46 300 333 - Email : contact@blue-audit.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

*de la Société LA PLATERE, SARL au capital social de 1 000 000 euros,
sise 10 Rue Le Corbusier 17440 AYTRE
immatriculée auprès du RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 800 791 402*

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **LA PLATERE** relatifs à l'exercice clos **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **LA PLATERE** à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} JANVIER 2024** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

V - Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ③ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ③ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ③ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ③ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- ③ Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ③ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Rochelle, le 16 juin 2025



Arnaud Fougère, Blue Audit
Commissaire aux comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	16 192	12 182	4 010	7 570	- 3 560
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	43 133	20 624	22 509	7 395	15 114
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	7 330 573		7 330 573	5 530 290	1 800 283
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	132 474		132 474	117 474	15 000
TOTAL (I)	7 522 371	32 806	7 489 565	5 662 729	1 826 836
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	169 813		169 813	30 716	139 097
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 012		3 012	1 150	1 862
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 558		6 558	7 771	- 1 213
. Autres	1 235 150		1 235 150	942 532	292 618
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	677 500		677 500		677 500
Disponibilités	304 040		304 040	2 181 393	-1 877 353
Charges constatées d'avance	40 331		40 331	1 392	38 939
TOTAL (II)	2 436 404		2 436 404	3 164 955	- 728 551
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	9 958 775	32 806	9 925 969	8 827 683	1 098 286



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	100 000	100 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 633 205	1 909 831	723 374
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	479 705	1 055 714	- 576 009
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 212 910	4 065 545	147 365
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	34 102	8 192	25 910
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	5 467 695	4 478 856	988 839
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	73 299	216 154	- 142 855
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 011	46 873	- 15 862
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	60 156	5 941	54 215
. Organismes sociaux		384	- 384
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 959	5 119	31 840
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 838	618	9 220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 713 059	4 762 138	950 921
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	9 925 969	8 827 683	1 098 286

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	486 682		486 682	187 308	299 374 159,83
Chiffres d'affaires Nets	486 682		486 682	187 308	299 374 159,83
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			26 341	2 747	23 594 858,90
Autres produits			1	30	- 29 -96,67
Total des produits d'exploitation			513 023	190 085	322 938 169,89
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes			328 303	131 338	196 965 149,97
Impôts, taxes et versements assimilés			33 061	2 510	30 551 N/S
Salaires et traitements			227 241	91 118	136 123 149,39
Charges sociales			159 431	61 975	97 456 157,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 406	9 085	1 321 14,54
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			1	1	0,00
Total des charges d'exploitation			758 444	296 028	462 416 156,21
RESULTAT EXPLOITATION			-245 421	-105 943	- 139 478 131,65
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			836 364	690 133	146 231 21,19
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			30 852	6	30 846 N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			867 216	690 138	177 078 25,66
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			142 056	145 250	- 3 194 -2,20
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			142 056	145 250	- 3 194 -2,20
RESULTAT FINANCIER			725 161	544 888	180 273 33,08
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			479 740	438 946	40 794 9,29

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000	1 889 230	-1 874 230	-99,21
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	15 000	1 889 230	-1 874 230	-99,21
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	26	9	34,62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 000	1 272 436	-1 257 436	-98,82
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	15 035	1 272 462	-1 257 427	-98,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-35	616 768	- 616 803	-100,01
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	1 395 239	2 769 453	-1 374 214	-49,62
Total des charges	915 534	1 713 739	- 798 205	-46,58
RESULTAT NET	479 705	1 055 714	- 576 009	-54,56
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 925 969,20 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 479 704,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3,
Règlement CRC n°2000-06 du 07 décembre 2000 sur les passifs,
Règlement CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et 2003-07 du 12 décembre 2003 sur les amortissements et provisions,
Règlement CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004 sur les actifs,
Règlement CRC n°2005-09 du 03 novembre 2005.

Les conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Immobilisation corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition.

Un test de dépréciation des immobilisations est réalisé à la clôture de chaque exercice. Lorsque la valeur actuelle se révèle être inférieure à la valeur nette comptable une dépréciation est pratiquée pour la différence.

Composants :

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés suivant le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif et à défaut selon le mode linéaire.

Dans le cadre de la méthode simplifiée prévue en faveur des PME (règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005), les immobilisations non décomposables sont amorties sur leur durée d'usage, tandis que les immobilisations décomposables sont amorties sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 522 371 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 900	1 292		16 192
Immobilisations corporelles	22 465	20 667		43 133
Immobilisations financières	5 647 764	1 830 283	15 000	7 463 047
TOTAL	5 685 129	1 852 242	15 000	7 522 371

Amortissements et provisions d'actif = 32 806 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 330	4 852		12 182
Immobilisations corporelles	15 071	5 553		20 624
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	22 401	10 406		32 806

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	16 192	12 182	4 010	de 3 à 4 ans
Inst.agenc.divers	16 000	12 604	3 396	10 ans
Materiel bureau et info.	27 133	8 019	19 113	de 3 à 5 ans
TOTAL	59 325	32 806	26 518	

Etat des créances = 1 587 338 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	132 474		132 474
Actif circulant & charges d'avance	1 454 864	1 454 864	
TOTAL	1 587 338	1 454 864	132 474

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 438 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	5 438
TOTAL	5 438

Charges constatées d'avance = 40 331 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 1 000 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62408	16,02	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62408	16,02	1 000 000

Etat des dettes = 5 713 059 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 501 797	1 072 779	3 940 968	488 050
Dettes financières diverses	73 299	73 299		
Fournisseurs	31 011	31 011		
Dettes fiscales & sociales	106 953	106 953		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 713 059	1 284 041	3 940 968	488 050

Charges à payer par postes du bilan = 126 062 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	34 102
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 966
Dettes fiscales & sociales	69 994
Autres dettes	
TOTAL	126 062



Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 486 682 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	486 682	100,00 %
TOTAL	486 682	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Annexes aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 268
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	8 268



Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 438 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus a recevoir(518700000)	5 438
TOTAL	5 438

Charges constatées d'avance = 40 331 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(486000000)	40 331
TOTAL	40 331

Charges à payer = 126 062 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus s/emprunt(168810000)	34 102
TOTAL	34 102

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fnp(408100000)	21 966
TOTAL	21 966

Dettes fiscales et sociales	Montant
Cotisations tns mme poirier a payer(428600000)	21 882
Cotisations tns mr poirier a payer(428610000)	38 274
Etat charges a payer(448600000)	9 838
TOTAL	69 994



Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
b) Nombre d'actions émises	62 408	62 408	62 408	62 408	62 408
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	486 682	187 308	194 003	164 000	176 400
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	490 111	1 064 799	712 916	882 111	180 451
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	490 111	1 064 799	712 916	882 111	180 451
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	479 705	1 055 714	703 672	875 784	173 913
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	8	17	11	14	3
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	8	17	11	14	3
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale			42 358	72 432	69 424
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	386 672	153 093	111 025	78 991	57 236

Observations complémentaires



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

